

Droit de réponse

Rapport définitif de contrôle n° 2015-180

Association Ciliopée Jeunes

Agen (47)



ANCOLS

Monsieur Pascal MARTIN-GOUSSET
Directeur Général
1, rue du Général Leclerc
92800 PUTEAUX

Agen, le 19 juin 2017

Lettre Recommandée avec A.R.

V/Réf : RD2015-180/DQMS

N/Réf : MHC/EG/CJ

Objet : Rapport définitif de contrôle n°2015-180

*Affaire suivie par Madame Sylvie DUFOUR
Délégation Territoriale de l'ANCOLS à TOULOUSE*

Monsieur le Directeur Général,

Le rapport définitif de contrôle n°2015-180, que vous m'avez transmis le 23 février 2017 a été communiqué au Conseil d'Administration de CILIOPEE Jeunes lors de la séance du 15 juin 2017.

Le Conseil d'Administration a apporté des réponses à toutes les remarques que vous avez formulées dans votre rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes salutations distinguées.

Marie-Hélène COULON

Présidente du Conseil d'Administration



P.J. : Extrait du Conseil d'Administration du 15 juin 2017

CILIOPEE JEUNES
12 B, rue Diderot - 47031 AGEN cedex

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2017

PRESENTATION DU RAPPORT DE CONTROLE

Le rapport est présenté dans son intégralité.

Chacune des remarques faites par l'ANCOLS a été prise en compte et a donné lieu à correction et rectification.

Il est à noter que l'ANCOLS relève que « l'Association propose à ses résidents un patrimoine de bon niveau bénéficiant de la politique de maintenance du propriétaire la SA CILIOPEE HABITAT et qui repose de longue date sur un entretien régulier global de son patrimoine y compris celui donné en gestion ».

1. Situation financière critique et loyers élevés payés à la SA HLM CILIOPEE HABITAT à la base du déséquilibre

La gestion de la Résidence du Clos des Bateliers à l'origine du déséquilibre de l'association a été reprise par CILIOPEE HABITAT dans le cadre d'une convention spécifique avec l'Etat : une Résidence Universitaire Sociale (RUS).

Depuis ce transfert, et dès l'année 2017, CILIOPEE JEUNES a retrouvé un équilibre d'exploitation (+ 17 536 €).

2. Absence de plus value apportée par la structure associative au regard de la possibilité de gestion directe par la SA d'HLM CILIOPEE HABITAT propriétaire

En dehors de la résidence du Clos des Bateliers, l'Association CILIOPEE JEUNES gère depuis 1975 CAMPUS 47 à Talence (142 logements) et gère depuis les années 1990 les 7 logements de la rue Victor Hugo à Agen. Jusqu'à ce jour ces logements apportent une réponse à un besoin des étudiants et /ou des jeunes travailleurs et les niveaux de location de ces résidences permettent à l'Association de recouvrer l'équilibre d'exploitation.

3. 1^{ère} remarque : « Présidente de l'Association également salariée du GIE « Groupe CILIOPEE » dont l'Association est membre, la plaçant en « situation potentielle de conflit d'intérêt ».

Pour éviter ce risque potentiel, la présidente de l'Association n'est plus salariée du GIE groupe CILIOPEE depuis le deuxième semestre 2016.

2^{ème} remarque : « trésorier de l'Association en « situation potentielle de conflit d'intérêt » (directeur financier de la SA CILIOPEE HABITAT) et de gestion de fait (en dépit du fait qu'il n'est ni salarié, ni membre de l'Association) ».

Pour éviter toute interprétation, depuis le Conseil de CILIOPEE JEUNES du 27 mai 2016, le Directeur Général Adjoint, qui part à la retraite, n'est ni salarié ni trésorier de l'Association, et ne dispose d'aucun mandat.

En outre la Vice-Présidente, par ailleurs Directrice Générale du Groupe, ne dispose d'aucune délégation particulière.

3^{ème} remarque : « irrégularités en matière de loyers (dépassements) et de charges (absence de régularisation) ».

Ces observations concernaient la résidence du Clos des Bateliers. Les locataires ont tous été remboursés du dépassement concernant les loyers des 8 PLAI. En ce qui concerne les charges, les régularisations ont été réalisées pour l'année 2015 ainsi que pour l'année 2016 conformément à la réglementation. Cette résidence est gérée depuis le 1^{er} janvier 2017 par CILIOPEE HABITAT dans le cadre d'une RUS (Résidence Universitaire Sociale).

Le Commissaire aux Comptes, qui avait relevé que les fonds associatifs (capitaux propres) sont négatifs pour un montant de – 115 000 €, a soutenu les décisions prises qui permettront de rééquilibrer dans un délai de 3 ans la situation. En effet les résultats cumulés de la résidence CAMPUS 47 Talence et celui du Cours Victor Hugo permettront de résorber le déséquilibre et donc de revenir à une situation équilibrée des fonds associatifs.

En ce qui concerne la trésorerie le rapport fait état d'un risque de cessation de paiement. Ce risque n'a jamais été latent puisque malgré un délai de règlement de 6 mois, l'Association a toujours fait face à ses créances. Le transfert de la résidence du Clos des Bateliers qui est à l'origine de ce déséquilibre permettra à l'Association de revenir à un règlement plus conforme aux règles habituelles, c'est-à-dire dans les deux mois qui suivent le quittancement.

Le Conseil d'Administration sera amené à la rentrée à se prononcer sur les différentes mesures qui ont été prises durant l'année 2017, notamment concernant la continuité de son exploitation et ce en accord avec le Commissaire aux Comptes.

Le Conseil d'Administration entérine le fait que CILIOPEE JEUNES a répondu à l'ensemble des points relevés par l'ANCOLS et enregistre que l'Association a mis en application les mesures nécessaires.

Pour extrait certifié conforme

Agen, le 19 juin 2017

Marie Hélène COULON,
Présidente.



CILIOPEE JEUNES

Association Loi 1901

12 B, rue Diderot

47031 AGEN Cedex

05 53 77 50 60 - Fax 05 53 66 38 49

LETTRE
PRIORITAIRE

AGEN CTC
LOT ET GARONNE
20-06-17
980 00 1L0703
049D 479650

€ R.F.
LA POSTE
005,27
HP 139866

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION

n° de l'envoi : 1A 144 166 9805 8

